

Remplir le RSST (Registre Santé et sécurité au travail)

Informations utiles à l'utilisation de la version dématérialisée du Registre Santé et Sécurité au Travail

Annuler

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations

Clique sur "je reconnais avoir pris connaissance" après les avoir lues.

Dans le **menu déroulant "école/établissement"**, tu peux utiliser le menu déroulant pour que ta fiche soit adressée au destinataire choisi.

Ecole/Etablissement *

Titre *

Famille de risque *

Description *

Dans le menu déroulant "famille de risque" choisis le **type de risques** (même si tu n'es pas sûr·e de la catégorie exacte)

Choisissez un risque

Choisissez un risque

- Chute de hauteur
- Chute de plain-pied
- D'incendie, d'explosion
- Lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges
- Liés à l'autonomie de travail
- Liés à la sécurité du travail
- Liés à l'électricité
- Liés à l'intervention d'une entreprise extérieure, ou service maintenance
- Liés à l'utilisation d'écran
- Liés au manque d'hygiène
- Liés aux ambiances thermiques
- Liés aux circulations internes
- Liés aux conflits de valeurs
- Liés aux équipements de travail
- Liés aux exigences de travail
- Liés aux produits, aux émissions et aux déchets
- Liés aux rapports sociaux et relations de travail
- Liés aux rayonnements (électromagnétiques, ionisants, ...)
- Liés et nuisances liés au bruit
- Risque Autre

La description permet de renseigner le détail du signalement. Vous pouvez décrire le risque observé ainsi que proposer des préconisations sur les solutions à apporter si vous le souhaitez.

Description *



Quelques conseils de rédaction : Fiche RSST

- Ne pas désigner les personnes par leur nom mais par leur fonction. S'il y a plusieurs personnes avec la même fonction, les désigner par une lettre (élève A, élève B, ...)
- Dater les faits
- Être factuel et précis sans commentaires.
- On peut faire des propositions d'amélioration mais ce n'est pas obligatoire.
- Ne pas prêter d'intention au gens : s'en tenir à ce qui a été fait ou dit.
- Expliquer les effets sur notre santé (perte d'appétit, de sommeil, avoir la boule au ventre, arrêt maladie, certificat médical ...)
- Si on écrit une fiche RSST en tant que témoin, parler de soi et dire les impacts sur notre propre santé.
- Attention aux propos qui pourraient être considérés comme diffamatoires !
- Avoir une intention en tête et être au clair sur ce qu'on attend de la hiérarchie.
- Seul un juge est habilité à qualifier des faits de harcèlement : il faut s'en tenir à la rédaction de faits.
- Il n'y a pas de délai opposable pour mentionner des faits dans le RSST : éviter de l'envoyer « à chaud », une relecture par des camarades aguerri·es est vivement conseillée.

Pour vous aider dans la rédaction de votre fiche, rapprochez-vous de votre syndicat SUD Education.